

**Décision n° 2013/04-06
relative à l'habilitation de
l'École pour l'informatique et les techniques
avancées
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : Renouvellement de l'habilitation de l'École pour l'informatique et les techniques avancées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

- Vu la demande présentée par l'école dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations
- Vu le rapport établi par Eric RICOEUR (rapporteur principal), Alain JENEVEAU (membre CTI), Pierre FLEISCHMANN (expert) et Alexis BRASY (expert élève ingénieur)
- Entendu Joël COURTOIS directeur de l'EPITA, Marc SELLAM, président-directeur général du groupe IONIS et Fabrice BARDECHE, vice-président,

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation

L'École pour l'informatique et les techniques avancées (EPITA) est un établissement privé sous statut associatif, loi 1901. Créée en 1984, elle fait partie du groupe IONIS depuis 1994 et bénéficie d'une habilitation à délivrer un titre d'ingénieur diplômé depuis 2007. Elle n'est pas contractualisée avec l'Etat.

Elle est implantée sur deux sites dans le Val-de-Marne (94) : au Kremlin-Bicêtre et à Villejuif.

Elle forme des ingénieurs dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Le cursus est en cinq ans, comportant un cycle préparatoire intégré de deux ans (527 élèves) suivi du cycle ingénieur en trois ans (664 élèves).

L'équipe pédagogique comporte 23 équivalents temps plein d'enseignants chercheurs, 57 d'enseignants dont 21 spécifiquement attachés au cycle préparatoire et une centaine d'intervenants extérieurs assurant environ 20% des cours des deux premiers semestres, puis 60% du quatrième et 80% du cinquième.

L'équipe administrative et technique est composée de 60 équivalents temps plein.

Le budget est de 9,5 M€ (les recettes étant à 90% issues des frais de scolarité et pour 5% de la taxe d'apprentissage).

Le coût de la formation est de 8 410 € par élève et par an pour le cycle ingénieur et 7 000 € pour le cycle préparatoire.

Les locaux occupent 18 000 m².

1/ Formation

L'école délivre un seul titre d'ingénieur, sans spécialité, en formation initiale sous statut d'étudiant ; elle a diplômé 183 ingénieurs en 2011 dont 8,6% de filles (ce qui est faible) et 4,5% d'étudiants étrangers (ce qui est également faible).

Elle recrute via le concours « Advance », commun aux écoles du groupe IONIS, géré sur Admission-Post-Bac et par un concours commun avec l'IPSA, selon la procédure SCEI, pour le recrutement à niveau Bac+2.

13,4% des admis en 2011 étaient boursiers.

L'EPITA délivre aussi le diplôme national de master mis en œuvre par les établissements habilités à délivrer le diplôme d'ingénieur (22 étudiants) et, dans le cadre de l'apprentissage, un titre d'expert en ingénierie informatique de niveau I.

L'insertion professionnelle est bonne ; 89% des diplômés ont un emploi (hors thèse) six mois après la fin du cursus et reçoivent un salaire moyen de 36 100 €.

2/ Évolution de l'école

Lors de sa dernière évaluation (en juin 2010), la CTI avait émis une décision de renouvellement de l'habilitation de l'EPITA, pour une durée de 3 ans. Les recommandations qui accompagnaient cette proposition étaient les suivantes : mettre en place une démarche qualité globale, amplifier l'effort à l'international, généraliser les parcours académiques ou les stages d'un semestre à l'international, poursuivre l'effort en matière de recherche en se fixant des objectifs et des indicateurs de progrès, faire aboutir le travail sur la démarche compétences, rechercher une plus grande diversité des étudiants.

La CTI a constaté que la prise en compte de ces recommandations avait été engagée avec efficacité et que des progrès avaient été obtenus sur tous les points cités, cet effort devrait être continué dans les années à venir. Pour la recherche, des associations avec des laboratoires de qualité ont été mises en place, il est nécessaire de poursuivre activement dans cette voie et d'augmenter le nombre d'enseignants titulaires d'un doctorat.

La formation délivrée est conforme au référentiel R&O ; elle est bien équilibrée par rapport aux objectifs annoncés et au placement des diplômés.

Fait notable

L'école a le projet d'étendre sa formation à la voie de l'apprentissage à compter de la rentrée 2014. La CTI en a pris note et évaluera cette demande qui semble en cohérence avec les objectifs de l'école.

3/ Synthèse de l'évaluation

Points forts

- Gouvernance claire
- Bonne sélectivité du recrutement

- Démarche compétence effectuée pour le cycle ingénieur avec une adaptation des enseignements au projet professionnel de l'étudiant
- Très bonne image et interaction avec les milieux professionnels
- Placement des diplômés

Points faibles

- Démarche compétence et qualité qui n'a pas été déployée jusqu'aux unités d'enseignement
- Avis des étudiants non intégré dans l'évaluation de la qualité des enseignements
- Activité de recherche encore modeste.

En conséquence la commission des titres d'ingénieur émet une décision de renouvellement, pour une durée de **6 ans à compter du 1^{er} septembre 2013**, de l'habilitation de l'EPITA à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole pour l'informatique et les techniques avancées, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Cette proposition d'habilitation s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Mettre en place les actions nécessaires en vue d'augmenter l'admission d'élèves étrangers
- Intégrer de façon plus active les étudiants à l'évaluation des enseignements
- Délivrer le supplément au diplôme à tous les élèves et pas seulement à ceux qui le demandent
- Déployer l'approche compétence jusqu'aux unités d'enseignement.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué, sur demande de l'établissement à la CTI, au titre d'*ingénieur diplômé de l'Ecole pour l'informatique et les techniques avancées*.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2013

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 14 mai 2013



Le président
Philippe MASSÉ